

M. Baldwin: Ils ne connaissent pas la différence.

M. Alexander: En effet, mais par esprit de charité, je dirai que quelques-uns d'entre eux comprennent quand même. Le gouvernement demande un chèque en blanc en ce qui concerne les avances. Il fut un temps où le gouvernement pouvait disposer d'un maximum de 800 millions de dollars d'avance au titre des capitaux de roulement. Il s'agissait de fonds mis à la disposition de la Commission d'assurance-chômage ou cas où les primes versées par les employeurs et les employés ne lui permettraient pas de faire face à ses obligations mensuelles.

L'hon. M. Andras: Et quoi d'autre?

M. Alexander: Le gouvernement avait fixé un plafond de 800 millions de dollars.

M. Andras: Mais vous n'avez rien dit au sujet de la part du gouvernement.

M. Alexander: Lorsque le gouvernement a proposé ses modifications tout d'abord pour supprimer le plafond et ensuite pour essayer de légaliser tout ce qui n'était pas légal au départ, aux termes de l'article 2, il a assumé une énorme responsabilité pour résoudre cette question de façon satisfaisante, non seulement vis-à-vis des députés mais également des Canadiens. Nous de ce côté-ci de la Chambre nous sommes rendus au comité en toute honnêteté, espérant que pour une raison ou une autre, le gouvernement nous expliquerait pourquoi il était nécessaire de supprimer ce plafond.

Au lieu de cela, il nous a donné des raisons inacceptables; c'était les mêmes que celles que le gouvernement avait données lorsqu'il avait fixé ce plafond au départ. Ces raisons datent de 1971, époque où elles étaient satisfaisantes pour le gouvernement et auraient dû l'être pour nous et pour le pays. Et nous les avons acceptées, monsieur l'Orateur. Mais ce que nous avons accepté s'est révélé le plus beau gâchis que notre pays ait jamais connu en fait d'expansion gouvernementale. En même temps, les travailleurs qui font partie de la population active et qui ont droit à ces versements n'ont pas eu de répit.

Le gouvernement nous demande maintenant d'acheter chat en poche; il nous demande de lui donner carte blanche. Cette façon de penser m'offusque. Si quelqu'un veut que j'achète quelque chose, il devra m'en indiquer le prix, me citer un chiffre. Aucun député de la Chambre ne sait à l'heure actuelle ce que ce programme va coûter pendant l'année 1973, malgré l'interrogatoire serré auquel sont soumis les responsables en comité. Le ministre ne devrait pas venir ici proposer ce bill s'il ne peut pas prévoir quel sera le coût de ce programme. Ce faisant, il aura des ennuis, au moins en ce qui nous concerne, de ce côté-ci de la Chambre.

Je sais que le gouvernement est capable de faire des prévisions car il l'a fait avec les mandats du Gouverneur général. Entre le 5 octobre et le 8 février, le gouvernement a fait des prévisions pour deux montants considérables. Je crois que le premier mandat s'élevait à 234 millions de dollars et le deuxième à 220 millions de dollars. Cela portait sur une période de 4 mois. Nous demandons maintenant au gouvernement de faire une prévision pour l'avenir, mais il nous dit que cela est impossible.

Ce qui m'ennuie quand nous parlons d'argent c'est que, pour le gouvernement, tout n'est qu'une goutte d'eau dans la mer. L'ancien ministre avait posé la question: «Qu'est-ce que 20 millions?» et avait répondu que ce n'était qu'une goutte dans la mer. Fait étonnant, ce même

Loi sur l'assurance-chômage

ministre a dit que les Canadiens se souciaient peu de ce qu'il en coûtait du moment que les chômeurs obtenaient leur argent. Je ne sais pas comment il en est venu à raisonner de cette façon, car je sais que les Canadiens s'en soucient. Ils veulent savoir comment sont dépensés leurs impôts, et à juste raison. N'en plaise au gouvernement, une de nos responsabilités est de surveiller de près les finances de l'État.

J'ai entendu rire un député là-bas. J'aimerais bien connaître son opinion sur cette question. Le rôle de l'opposition est de critiquer de façon constructive.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: C'est exactement ce que je fais. J'essaie de mettre le gouvernement sur la bonne voie.

M. Breau: Qui a appuyé le bill? Vous.

M. Alexander: Mon honorable ami vis-à-vis dit que j'ai appuyé le bill. S'il s'en souvient, nous avons appuyé le bill sur division après avoir tout essayé pour faire adopter des amendements valables. Je lui en citerai un, et c'est celui de la période de huit semaines de participation à la population active. Pourquoi le député ne parle-t-il pas des amendements que nous avons essayé de faire adopter? Il y a eu plusieurs amendements différents qui, à notre avis, auraient rendu le bill beaucoup plus acceptable, qui en auraient fait un vrai bill d'assurance-chômage. Nous avons parlé, par exemple, de la participation à la population active. Le gouvernement est maintenant la cible de toutes sortes de critiques.

L'hon. M. Andras: C'est un bill très court, vous savez.

M. Alexander: Le ministre a eu l'occasion de faire son discours. Son grand apport ce soir semble être d'essayer de s'interposer, de parler d'amendements que son gouvernement n'a pas acceptés pour des raisons que je ne puis même pas encore accepter. Il me semble que tout ce que dit le gouvernement au sujet du bill est tout simplement incroyable. Ce qu'il a dit auparavant ne pouvait être cru, et on s'en est rendu compte avec le temps. Le gouvernement ne nous a donné aucune raison de le croire aujourd'hui. Je suis d'accord, c'est un bill court, mais le ministre ne comprend pas pourquoi nous en parlons. Nous en parlons parce qu'on nous a envoyés ici pour en parler. Je me souviens de m'être vu demander au cours de la dernière campagne électorale ce qui se passait à la Commission d'assurance-chômage.

• (2050)

Le gouvernement a dit en 1972 que les prestations atteindraient la somme d'un milliard de dollars environ. Nous savons quel est ce chiffre maintenant: il est de près de 2 milliards. Et pourtant, on nous nie le droit d'examiner la situation et de poser des questions. Veut-on nous dire d'être aussi irresponsables que l'ont été et le sont encore nos vis-à-vis? Encore une fois, l'une des principales fonctions de l'opposition est de veiller comme un chien de garde sur le trésor public. Ne l'oublions pas. Ils n'aiment peut-être pas ce que nous faisons. Ils n'en voient peut-être pas la nécessité, mais je leur dis d'avaloir la pilule. Le ministre actuel l'a dit aussi. Ils le font certainement, parce qu'ils ont eu tort à l'époque et qu'ils ont encore tort de vouloir supprimer ce plafond. En fait, ils suppriment le contrôle parlementaire et affaiblissent la suprématie du Parlement en ce faisant. Personne ne doit voter en faveur de ce bill sans réfléchir sérieusement à la primauté qui est celle du Parlement relativement aux dépenses de l'État.